



Séance extraordinaire du 14 décembre 2015

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 14 décembre 2015 au lieu ordinaire des séances de ce conseil à la salle des délibérations, sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande à 19 heures.

Assemblée convoquée par Madame Ghislaine Leblanc, secrétaire-trésorière et directrice générale, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption du budget 2016
3. Taux de taxes foncières et de services
4. Taux d'intérêt sur taxes passées dues
5. Adoption du règlement # 367 concernant le taux de la taxe générale et des taxes de services
6. Période de question(s)
7. Levée de la séance

Conformément aux dispositions du Code Municipal article 156 et à laquelle séance ont été convoqués par avis signifié les membres du conseil étaient présents :

Les membres du conseil : Mesdames Vanessa Daigle, Messieurs Rock Côté, Jean-Marie Rodrigue et Claude Blais, agissent sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Mesdames Solanges Thibault et Dannie Mercier sont absentes.

Mme Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Selon l'article 153 du Code Municipal, il est par la présente constaté que l'Avis de Convocation a été dûment signifié, tel que requis par le présent code, à tous les membres du conseil, incluant ceux qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la séance.

Après une minute de silence, la séance commence à 19:00 heures.

NO-15-170 **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 tel que lu par Mme Jessika Lacombe.

ADOPTE

NO-15-171 **ADOPTION DU BUDGET 2016**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent le budget 2016, tel que préparé et présenté au montant des revenus et dépenses équilibrés de 632 412\$.

Que les détails du budget soient distribués dans le prochain bulletin mensuel en 2016.

ADOPTE

NO-15-172 **TAUX DE TAXES FONCIÈRES ET DE SERVICES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Taxe foncière générale :	1,10 \$ du 100 \$
Eau :	502.00 \$
Eau édifice :	6.00 \$
Vidanges - résidents :	164.10 \$
- chalets :	82.05 \$
Récupération – résidents :	69.83 \$
- chalets :	34.92 \$

ADOPTE

NO-15-173

**TAUX D'INTÉRÊT SUR
TAXES PASSÉES DUES**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil fixent le taux d'intérêt à quatorze pour cent (14%) par année sur les comptes de taxes passés dus.

ADOPTE

NO-15-174

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 367
CONCERNANT LE TAUX DE LA
TAXE GÉNÉRALE ET DES
TAXES DE SERVICES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent le règlement numéro 367, concernant le taux de la taxe générale et des taxes de services.

ADOPTE

NO-15-175

PÉRIODE DE QUESTION(S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres strictement sur le budget 2016.

NO-15-176

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 19 heures 23.

ADOPTE

Jessika Lacombe

Ghislaine Leblanc

Mairesse

Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal